# LE CONSEIL DU ROI

AL

## XIVe SIECLE

### THESE

SOUTENUE

#### PAR HENRI DE L'ÉPINOIS

licencié en droit

AVANT-PROPOS. - Origine du conseil du roi, son objet.

#### ATTRIBUTIONS DU CONSEIL.

- I. Le conseil du roi est un conseil de gouvernement.
- Il. Le conseil du roi est un conseil d'administration.
- § 1. Administration proprement dite. 1. Rapport avec les villes, sauvegardes, priviléges, accords, affaires communales, fortifications, etc. 2. Commerce, foires et marchés, marchands. corporations. 3. Police. 4. Domaine du roi, donations. 5. État des personnes, anoblissement et amortissement. 6. Nominations.
- § 2. Justice. 1. Ordonnances sur le fait de justice. 2. Règlements de juridictions. 3. Juridiction contentieuse pour les causes politiques et administratives, procès de monastères et évêchés. 4. Juridiction gracieuse. 5. Fixation des points douteux de la loi. 6. Confirmation d'arrêts de juridictions spéciales. 7. Lettres de rémission.
  - § 3. Finances. 1. Levée des impôts. 2. Reddition des

comptes. — 3. Règlements de comptabilité. — 4. Poursuite des transgresseurs des ordonnances sur les monnaies. — 5. Diminutions de feux.

#### ORGANISATION DU CONSEIL.

and a last of man manufactured as affine at 11 them.

Séances. — Nomination des membres. Résumé, conclusion.